



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF)

Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, vivez pleinement votre engagement ! La FNSPF, l'ODP, la MNSPF et le CSF deviennent partenaires. Ils mettent à votre disposition des services adaptés et personnalisés.

Des services personnalisés en crédit et assurance

Le CSF met à la disposition des adhérents et bénéficiaires de la FNSPF, de l'ODP et de la MNSPF l'expérience acquise depuis 60 ans. Cette expérience permet à CRESERFI, la société de financement du CSF, de négocier des conditions avantageuses dans le crédit et l'assurance. Les conseillers CRESERFI sont à votre écoute. Ils vous aident à développer votre projet. Ils vous proposent des solutions de financement et d'assurance adaptés aux pompiers et aux contraintes de leurs missions. Le Groupe CSF vous aide à devenir propriétaire.

CRESERFI vous propose des solutions performantes :

- des taux parmi les plus bas du marché
- la sélection du prêt adapté à votre situation
- des prêts immobiliers avec ou sans apport
- un emprunt sur des durées longues : jusqu'à 25 ans
- la recherche systématique de vos droits aux prêts aidés
- un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet
- une assurance de prêt adaptée aux pompiers et à vos missions à risque.

Le Groupe CSF vous aide quelle que soit votre situation

CRESERFI a sélectionné plusieurs partenaires à même de répondre à la plupart de vos attentes concernant le regroupement de crédits. Outre la réduction de mensualités trop importantes et/ou un taux avantageux, le regroupement de crédits ouvre souvent la perspective d'une épargne adaptée à chaque revenu.

Pour un prêt personnel de 1500€, vous rembourserez 24 mensualités de 63,15€ hors assurance facultative ; montant total dû par l'emprunteur de 1515,60€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe 1%. Taux débiteur fixe de 0,995%. Le coût mensuel par personne de l'assurance facultative Décès, Incapacité, Invalidité est de 0,90€ par mois s'ajoutant aux mensualités ci-dessus. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour un Prêt Avantage de 2000€ vous remboursez sur 24 mois : 119,20€ le premier mois puis 23 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,74% (soit un taux débiteur fixe de 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2055,90€. Coût total du crédit : 55,90€ dont frais d'accès* 35€. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,20€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



**RÉSERVÉ
AUX POMPIERS DES
ALPES - MARITIMES**

PARTENARIAT

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES + UDSP06

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes

1 Prêt bonifié par l'UDSP 06
TAEG fixe ⁽¹⁾
1%

Grâce au partenariat de l'UDSP 06 avec le CSF, vous pouvez emprunter **1500€ sur 24 mois** au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1% seulement, pour financer vos dépenses personnelles diverses à caractère social. **L'UDSP prend en charge une partie du coût de votre crédit.**

À partir de **1** Prêt AVANTAGE PARTENARIAT
TAEG fixe ⁽²⁾
1%

Toujours dans le cadre du partenariat avec le CSF, vous pouvez aussi financer votre installation, que ce soit dans le cadre d'un location ou d'un achat, avec un montant de 2000€ remboursable en 24 mois à partir de 1% TAEG fixe. **Le CSF prend en charge une partie du coût de votre crédit.**

Notre **PLUS** pour Vous

Votre droit d'entrée au CSF et votre 1^{ère} année de cotisation OFFERTS* !



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
Association
Services aux adhérents

CRÉSERFI
Établissement financier du CSF
Caution / Crédits

CSF ASSURANCES
Sté de courtage d'assurances du CSF
Assurance des personnes et des près

PROGRETI
Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine
Épargne / Placements / Prévoyance

POUR EN SAVOIR PLUS,
APPELÉZ VOTRE CONSEILLER :

04 92 17 54 60

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.csf.fr

CRÉSERFI ■ Établissement financier du CSF

(1) Dans le cadre des accords de partenariat avec le CSF, CRÉSERFI, son établissement financier, propose le prêt personnel de 1500€ à 1% TAEG fixe sur 24 mois. Cette offre est réservée aux pompiers de l'UDSP 06, adhérents du CSF. Elle est sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - N° ORIAS 07 022 577 vérifiable sur www.oriass.fr - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09), après étude de leur situation financière. Une partie du coût du crédit est prise en charge par l'UDSP 06. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Exemples et conditions en vigueur au 15/07/2013.

(2) Le Prêt Avantage Partenariat est un prêt personnel proposé par CRÉSERFI et bonifié par le CSF. Il est réservé aux adhérents/cotisants du CSF après étude de leur situation financière. TAEG fixe de 1% à 3,30% (taux débiteur fixe de 1%) pour 2000€ sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation. Barème et conditions en vigueur au 15/07/2013 susceptibles de variations.

* Les frais d'accès intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11€) et les frais de cotisation (24 €) soit 35€ pour un seul emprunteur, 46€ pour 2 co-emprunteurs. Dans le cadre du partenariat UDSP 06, le droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1^{ère} année, lors de la réalisation du prêt, aux pompiers de l'UDSP 06.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. L'adhésion à l'Association est un acte volontaire. Droit d'entrée unique : 11€ par personne. Cotisation annuelle : 24€ par foyer.

CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 vérifiable sur www.oriass.fr.

PROGRETI - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000 € - RCS 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 vérifiable sur www.oriass.fr - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir sans frais à tout moment auprès du CSF - Service Gestion : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 9.